



BARCELONNETTE - VALLÉE DE L'UBAYE

## CHARTE DE COWORKING

**Ecow espace de coworking**

**Barcelonnette Ubaye**

Afin que l'espace de coworking « Ecow» demeure un lieu sympathique où il fait bon être et travailler, tous les usagers des lieux sont priés de bien vouloir respecter les principes suivants:

### **Préambule**

Ecow est un espace de coworking qui met à disposition des espaces de travail partagés.

### **Accès à l'espace de coworking**

La réception des usagers se fait du lundi au vendredi de 9h à 18h00 au centre Séolane, chemin des casernes, 04400 Barcelonnette.

Les usagers ayant souscrit un abonnement mensuel disposent de leur propre clé et peuvent utiliser les lieux 24H/24 et 7 Jours/7.

Les usagers s'engagent à ne pas effectuer de copie des clés.

### **Personnes concernées**

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes inscrites à l'espace, utilisant le matériel de l'espace et ce, durant toute la durée définie leur abonnement.

Chaque personne est considérée comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas de non respect du règlement.

### **Matériel**

L'espace Ecow est pourvu d'un ordinateur et d'une imprimante. Ces appareils ont pour vocation d'être partagés par tous les usagers de l'espace et doivent ainsi n'être utilisés que ponctuellement par chaque coworker.

Il est nécessaire de venir équipé d'un ordinateur portable avec ses propres accessoires.

Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel de l'espace de coworking mis à disposition. Les personnes sont tenues d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalée aux responsables.

### **Consignes à suivre**

- ✓ Respecter les lieux et le matériel, nettoyer après soi
- ✓ Utiliser les ressources partagées (café, imprimante) de façon raisonnable
- ✓ Respecter les besoins de calme d'autrui
- ✓ Se comporter de façon à entretenir de bonnes relations avec les autres utilisateurs de l'espace, ainsi que les autres personnes occupant le bâtiment notamment agents du Parc National du Mercantour et clients de Séolane, ...



BARCELONNETTE - VALLÉE DE L'UBAYE

## CHARTRE DE COWORKING

**Ecow espace de coworking**

**Barcelonnette Ubaye**

- ✓ Parquer les voitures dans le parking de l'espace et dans les aires publiques (valable aussi pour clients et visiteurs)
- ✓ Fermer fenêtres et portes à clé quand on part en dernier

### **Fumeurs:**

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est interdit de fumer dans l'espace de coworking. Des cendriers sont à disposition dans le jardin à l'extérieur.

### **Visites**

Les coworkers peuvent recevoir leurs clients ou partenaires dans l'espace de travail. Ces visites ne doivent pas être trop fréquentes pour ne pas nuire à la qualité de travail des autres usagers.

### **Téléphone et autres activités sonores:**

- ✓ Si le volume sonore des appels téléphoniques d'un autre membre est dérangement, le lui signaler poliment; être attentif aux autres lorsqu'on est soi-même au téléphone. Respecter le besoin de silence.
- ✓ Coupez le son des ordinateurs et téléphones (éventuellement sonnerie discrète) et utilisez des écouteurs pour écouter de la musique ainsi que vos vidéos.
- ✓ L'espace Ecow est un bureau Open Space, donc vérifiez à l'avance si votre activité respectera les règles et chartes du coworking. Certaines activités considérées comme bruyantes ne seront pas tolérées au sein de l'espace.
- ✓ Si besoin, un espace complémentaire pour passer des appels peut être mis à disposition sur demande (salle « laboratoire »).

### **Nourriture:**

- Ne pas manger ou déposer de nourriture sur les tables des autres membres.
- Bien nettoyer derrière soi après avoir mangé, bu, ou manipulé de la nourriture (tables et sol)

### **Droit à l'image**

Lors des événements et pour toutes actions visant à valoriser et promouvoir l'espace de coworking, les gestionnaires pourront être amenés à prendre des photographies représentant les coworkers. En tant qu'utilisateur signataire de cette charte, vous autorisez les gestionnaires à utiliser et diffuser à titre gratuit des photographies vous représentant, réalisées et à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins de communication sur tout support.

### **Administratif :**

Les abonnements sont à payer avant le 5 du mois pour le mois pour lequel ils sont dus. Ils ne sont pas remboursables.

Résiliation : il est souhaitable de prévenir le gérant de l'espace que vous ne comptez pas renouveler votre abonnement pour le mois suivant avant le 25 du mois en cours.



BARCELONNETTE - VALLÉE DE L'UBAYE

## CHARTE DE COWORKING

**Ecow espace de coworking**

**Barcelonnette Ubaye**

### **Perte, vol, dégâts**

Le matériel laissé à Ecow l'est sous la responsabilité de son propriétaire. Les gestionnaires de l'espace de coworking déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, dégâts. Il est recommandé aux membres de contracter une assurance vol simple valable hors du domicile.

### **Clés d'accès au local**

L'accès à l'espace de coworking est piloté par un digicode et une serrure électronique programmable. Une clé électronique (« badge ») sera remise au coworker dont le smartphone n'est pas compatible avec la serrure. La remise de la clé électronique (« badge ») sera soumise au versement d'une caution de 39 € TTC, qui sera encaissée et remboursée en échange de la restitution de cette clé.

### **Utilisation de l'imprimante et décompte des impressions**

Le local est équipé d'une imprimante multifonction couleur A3, que les usagers de l'espace peuvent utiliser à leur convenance. Il est demandé cependant de tenir une comptabilité du nombre d'impressions effectuées grâce à l'installation sur leur ordinateur du logiciel gratuit PRINT LOGGER <http://www.papercut.com/products/free-software/>

Le coût des impressions est fixé à 0,05 € TTC l'unité. Ils sont payables d'avance par tranche de 100 impressions (soit 5€ TTC pour 100 impressions). Il est demandé à chaque coworker de fournir à chaque renouvellement de souscription le décompte des impressions réalisées au sein de l'espace grâce au logiciel.

### **Entrée en application**

Ce règlement entre en application, copie remise à toute personne affilié à l'espace Ecow.

### **Contacts :**

Pour des questions liées au fonctionnement quotidien de l'espace : réservation, clés, abonnements...

vous devez contacter : Fabrice Jestin, Association Séolane, Chemin des casernes, 04400

Barcelonnette, tél : 04 92 35 24 02 / 06 82 05 94 06 / [asso.seolane@gmail.com](mailto:asso.seolane@gmail.com)

Pour des questions liées à la facturation, à l'animation, les événements, ateliers... vous pouvez contacter : Florence Gaillaguet, Emergence CBE du Pays SUD, Hôtel d'entreprises, Bâtiment 26, 2 bis avenue E. Pellotier, 04400 Barcelonnette, tél : 04 92 81 16 92 / 06 89 73 99 15 / [fgaillaguet@cbe-emergence.com](mailto:fgaillaguet@cbe-emergence.com)

Fait à Barcelonnette le :

Lu et approuvé, bon pour accord.

A parapher sur chaque page.

Nom et prénom du Coworker.

Signature du Coworker